



Orsières, le 26 août 2022

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'Administration communale d'Orsières soumet à l'enquête publique les demandes de construction présentées par :

- **Horobin David**, Route de la Louvière 32, 1243 Presinge, par le bureau d'architecture CP3 Architecture SA, Av. de la Gare 46B, 1920 Martigny, pour la transformation des barrières de balcons et des ouvertures façade Sud sur la parcelle n°1778, folio n°7, zone Résidentielle (R5) au lieu-dit ADRAY à Champex-Lac, propriété de Horobin David, Route de la Louvière 32 1243 Presinge. Coordonnées : 2/574/826 / 1/097/860.
- **Troillet François**, Chemin des Clochetons 19, 1004 Lausanne, par l'entreprise Jean-Michel Sarrasin SA, Route de la Proz 33, 1937 Orsières, pour la réfection de la toiture avec changement de matériau sur la parcelle n°844, folio n°16, zone Chalets dispersés (R1) au lieu-dit LA NEUVE à La Fouly VS, propriété de Troillet François, Chemin des Clochetons 19, 1004 Lausanne. Coordonnées : 2/573/524 / 1/086/725.
- **Monnier Barbara**, Avenue de Sévery 14, 1004 Lausanne, par le bureau d'architecture Architecture et construction Tornay SA, Ruelle du Betty 7, 1937 Orsières, pour la création d'un escalier extérieur, séparation du logement en deux appartements, agrandissement de la terrasse sur la parcelle n°673, folio n°15, zone Résidentielle (R5) au lieu-dit FIN DERRIERE à La Fouly VS, propriétaires en PPE . Coordonnées : 2/573/689 / 1/086/999.
- **Milton Mark**, Chez-les-Giroud 3, 1937 Orsières, par le requérant, pour la création d'une ouverture en façade sur la parcelle n°18566, folio n°65, zone Centre village (CV) au lieu-dit CHEZ-LES-GIROUD à Orsières, propriété de Milton Mark, Chez-Les-Giroud 3, 1937 Orsières. Coordonnées : 2/578/166 / 1/098/568.

Les dossiers peuvent être consultés auprès de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture officielles du bureau communal, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Les oppositions et observations éventuelles doivent être adressées par écrit auprès du Conseil Municipal d'Orsières dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

L'Administration communale